

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Délibération 2024-45 du conseil municipal du neuf avril deux mil vingt-quatre

Le vingt-six juin deux-mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 27**Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 21****Nombre de conseillers votants : 26****Date de la convocation : 20 juin 2024****Date de mise en ligne : 27 juin 2024**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc	X			
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline		X	Martine LAUGE	
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre		X	Anne GOUVET	
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire		X	Didier SALAT	
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITHMANN	Alicia				X
SABLÉ	Corentin		X	Béatrice DELQUIGNIE	
CASNAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain		X	Agnès CASNAVE Dit MILHET	

Informations diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Stéphane LEYDERT est candidat

Stéphane LEYDERT est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération

2024-45 : Décision modificative n°1 - Modification du budget du Bistrot du Pradeau

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée la décision modificative n°1 d'un montant de 249.98 € sur le budget Bistrot.

Il convient de modifier le budget pour augmenter les crédits à l'article 2183 pour permettre l'amortissement du bien 2019-002 – Tablette au bistrot qui a été sortie dans l'actif suite à son vol sans que l'écriture d'amortissement ne soit effectuée.

Section fonctionnement :

Article 6068 Autres matières et fournitures (-249.98€)

Article 6811 Dotations aux amortissement corporelles et incorporelles (+249.98 €)

Section investissement :

Article 2183 Matériel de Bureau et Informatique (+249.98€)

Article 28183 Amortissement Matériel de Bureau (-249.98€)

Le Conseil Municipal est invité à :

VALIDER

Art 1- Les écritures comptable ci-dessus.

Délibération votée :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 3 (Madame Casenave-dit-Milhet, Monsieur Augusto, Madame Kéruzoré)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

LEYDERT Stéphane

